

N° DOSSIER :	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25 120 MAICHE Tel. 03 81 64 17 06 Fax. 03 81 64 16 18

Web: http://www.ccpaysmaiche.fr

Mail: eau-assainissement@ccpm-maiche.com

ETUDE DE PROJET D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La liste des pièces obligatoires à fournir est précisée en annexe

Les renseignements demandés dans ce document permettront au service qui étudiera votre projet de mieux le cerner. Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Communauté de communes	DEMANDEUR	
Observations :	Nom, Prénom :	
	Adresse actuelle :	
	Code postal : Commune :	
	Personne à contacter :	
	Tél : Email :	
	SITUATION DU PROJET	
	Adresse (n° voie, lieu-dit,)	
	Code postal : Commune :	
	Référence cadastrale : Section : Parcelle(s) :	
	Lotissement : OUI NON	
NATURE DU PROJET		
☐ Construction neuve ou ☐ rénovation	Certificat d'urbanisme : ☐ OUI ☐ NON	
N° Délivré le :		
☐ Réalisation d'une installation sans demande de permis de construire		
☐ Modification d'une installation existante (remise aux normes)		

I - CARACTERISTIQUES DES LOCAUX ET DES TERRAINS

LOCAUX À DESSERVIR		
Locaux à usage d'habitation	• Locaux à autre	usage
☐ Alimentation en eau potable par le réseau	Nature des locaux (restaurant, atelier,):	
☐ Alimentation en eau potable par un puits privé		
\square Résidence principale \square Résidence secondaire	Activité :	
☐ Location		
Nombre de logements :		
Nombre de pièces principales :	Capacité d'accueil :	
(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)	Nombre d'habitants :	
* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)	Nombre d'Equivalent-Habitants retenu :	
TERRAIN D'IMPLANTATION DE LA FILIERE		
La parcelle	• Présence d'eau	
Surface de la parcelle (m²) :	☐ Cours d'eau	□ Plan d'eau
Surface construite (m²) :		☐ Puits
Le terrain	☐ à moins de 35 m	☐ à moins de 100 m
	à usage d'alimentation	n \square humaine et/ou \square animale
\square plat \square pente moyenne (<10%) \square forte (> 10%)	autre usage:	
Perméabilité K (en mm/h) =		
	Zone inondable : \Box O	UI 🗆 NON
Nature du sous-sol (roche, argile, limon,):		
0-10 cm :	 Contraintes d' 	'aménagement (arbres, puits,):
10-20 cm :		
20-30 cm :		
30-40 cm :		
40-50 cm :		
>50 cm :		
Autres remarques :		

Architecte ou Maître d'œuvre (s'il y en a un)
Nom:
Adresse :
Tél : Email :
Installateur (si déjà choisi)
Nom:
Adresse :
Tél : Email :
Bureau d'étude
Nom:
Adresse :
Tél : Email :
II - CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF DISPOSITIF PAR MILIEUX FILTRANTS
PRETRAITEMENT
Installation neuve ou réhabilitation :
☐ Fosse toutes eaux – Volume : ☐ Préfiltre ou indicateur de fonctionnement Les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur
☐ Bac à graisses – Volume :
• Réhabilitation d'une installation existante <u>et collecte des eaux vannes et eaux ménagères séparées</u> : Nécessite une étude prouvant qu'il n'existe pas d'autre alternative technique
☐ Fosse septique – Volume : ☐ Fosse étanche – Volume : ☐
□ Fosse chimique – Volume :
☐ Bac à graisses — Volume : Dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

TRAITEMENT			
	'alimentation séquentielle (facultatif) : □ OUI □ NON		
Si oui, lequel : Auget basculant/ flottant Poste de relevage Chasse pendulaire / automatique			
	tant - Foste de relevage - Chasse pendulaire / automatique		
Volume :			
Traitement par le sol naturel			
☐ Tranchées d'épandage en sol nature			
Nombre de tranchées :	Longueur unitaire des tranchées : m		
Total des tranchées d'épandage :	m Surface totale réservée à l'épandage : m²		
 Traitement par un sol reconst 	itué		
\square Filtre à sable vertical non drainé	Surface : m²		
☐ Filtre à sable vertical drainé	Surface : m²		
☐ Filtre à sable horizontal drainé	Surface : m²		
☐ Tertre d'infiltration drainé	Surface : m²		
☐ Tertre d'infiltration non drainé	Surface base : m²		
☐ Lit à massif de zéolite drainé Surface	e : m²		
(Pour les filières drainées, prévoir une d	évacuation des eaux usées traitées au § Évacuation des eaux usées traitées)		
☐ Autres médias filtrants agréés procedures de la collectif. developpement-durable. gouv.	par le Ministère du Développement Durable (www.assainissement-non- fr)		
Modèle :	Constructeur :		
Capacité en EH :	N° Agrément :		
AUTRES TYPES DE TRAITEMENT (filières agréées)			
AUTRES DISPOSITIFS			
Modèle :	Constructeur :		
Capacité en EH :	N° Agrément :		
• Toilettes sèches :			
☐ OUI ☐ NON Séparation des urines ☐ OUI ☐ NON			
ATTENTION : l'utilisation de toilettes sèches nécessite la mise en place d'une filière complète pour le traitement du			
reste des eaux usées de l'habitation.			

MILIEU RECEPTEUR				
Milieu superficiel :				
□ Réseau public en eaux pluviales □ Réseau hydrographique (ruisseau, rivière.) □ Autres :				
ATTENTION : Le rejet en milieu superficiel est soumis à autorisation du propriétaire du fossé ou du réseau.				
• Infiltration dans le sol :				
☐ Tranchées d'infiltration Nombre de tranchées : Longueur de chaque tranchée :m				
Destination des eaux pluviales :				
☐ Réseau public en eaux pluviales ☐ Réseau hydrographique (ruisseau, rivière.) ☐ Autres :				
ATTENTION : Les eaux pluviales doivent être séparées des eaux usées.				
 LE DEMANDEUR ET L'INSTALLATEUR du dispositif s'engagent, sous leur responsabilité, à réaliser l'installation en son entier, après réception de l'autorisation, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur. LE DEMANDEUR S'ENGAGE: à informer le SPANC de toute modification de son projet, à contacter le SPANC lors du début de réalisation des travaux, à ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux, à fournir un plan de récolement des ouvrages au moment du contrôle de bonne exécution, à entretenir son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées), à autoriser les agents chargés du contrôle à pénétrer sur la propriété pour les missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif, à s'acquitter de la redevance. 				
Fait à				
Tous les renseignements sont certifiés exacts.				
Signature du demandeur, Signature de l'installateur				

Annexe (liste des pièces à fournir)

DEFINITION

Les éléments ci-dessous sont des pièces obligatoires à fournir pour l'étude de conception et d'implantation de la filière d'assainissement non collectif (cette étude peut être réalisée par un bureau d'étude de votre choix).

LES TESTS ET ETUDES A REALISER A LA PARCELLE

- Reconnaissance géologique par fosse et/ou sondage,
- Tests d'infiltration,
- Topographie de la parcelle, afin de déterminer le mode d'écoulement des eaux usées,
- Localiser les contraintes topographiques (végétation, les lieux de passage des charges, puits, terrasse,...)
- Localiser les limites de parcelles.

LES RESULTATS A FOURNIR

- La classification de l'aptitude des sols sur la base des résultats des tarières pédologiques et des tests d'infiltration,
- La perméabilité K en mm/h à l'emplacement prévu pour la filière ou l'infiltration des eaux traitées,
- Appréciation du nombre de pièces principales,
- Appréciation du nombre d'habitants,
- La proposition de filière selon les résultats obtenus avec la nature de tous les éléments constitutifs de celleci (Nature, volume, ventilation, ...).

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Le plan de masse :
 - o Les limites du terrain
 - o L'emplacement de l'immeuble
 - o Les contraintes topographiques,
 - o L'emplacement des sondages pédologiques et des tests de perméabilité réalisés,
 - L'emplacement de la filière projetée contenant TOUS les éléments constitutifs de la filière (prétraitement, traitement, ventilation, regards de visite, ...) ainsi que de l'exutoire des eaux usées traitées
- Le profil hydraulique du dispositif (réalisé sous forme de coupe)
 - o Boîte de sortie de l'habitation,
 - Entrée et sortie des divers équipements de prétraitement : fosse toutes eaux, bac à graisse, préfiltre, ...
 - Entrée et sortie des divers équipements intermédiaires : chasse, poste de relevage ou refoulement, regards de visite, ...
 - Entrée et sortie du traitement : les différentes couches des matières filtrantes, géotextile, regards de répartition, bouclage, ...
 - o Rejet.
- Le plan de l'habitation permettant de vérifier le dimensionnement.
- Un extrait cadastral (www.cadastre.gouv.fr) permettant de situer la parcelle, l'immeuble, les captages d'eau potable destinés à l'alimentation humaine, le réseau hydrographique local (fossé, réseau pluvial, ...).

LISTE NON EXHAUSTIVE DE BUREAUX D'ETUDES REALISANT CES ETUDES

- Geoprotech Rioz 03 84 91 53 62
- Cabinet Reilé-Beure 03 81 51 89 76
- Société Hydrogeotechnique Est Anjoutey 03 84 54 68 24
- Cabinet Jean Luc Blonde Seloncourt 03 81 93 55 23